



## CDEA en bref juillet 2013 – BUT D'UTILISATION DES ANIMAUX

Édition juillet 2013, Vol.5



Source : *Bulletin d'interprétation no.1-1 : Fiche d'utilisation des animaux d'expérimentation du CCPA*  
[http://ccac.ca/Documents/Evaluation/bulletin\\_dinterpretation\\_FUAE.pdf](http://ccac.ca/Documents/Evaluation/bulletin_dinterpretation_FUAE.pdf)

L'Université de Montréal doit transmettre annuellement au Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) des données d'utilisation des animaux d'expérimentation dont le **but d'utilisation des animaux**. Le CCPA classifie les protocoles d'utilisation d'animaux selon les **buts d'utilisation des animaux (BU)**, qui sont divisés en six catégories spécifiques.

Ainsi, un BU doit être assigné à chaque protocole. Ce bulletin a pour but de vous aider à assigner un BU à votre projet, à l'aide des tableaux et exemples ci-dessous.

### **BU 0 : Colonie d'élevage.**

*Animaux gardés en colonies d'élevage (p. ex., poissons, rongeurs) qui n'ont pas été assignés à un protocole spécifique.*

**BU 1 : Études de nature fondamentale en science** portant sur les structures et fonctions essentielles (p. ex., la biologie, la psychologie, la biochimie, la pharmacologie, la physiologie, etc.).

*Études ayant pour but la compréhension des bases cellulaires et (ou) moléculaires de réactions physiologiques ou biochimiques de base.*

*Études ayant pour but la compréhension de l'une ou plusieurs des diverses facettes du rôle joué par une hormone ou une autre substance produite par les mammifères.*

*Études ayant pour but une meilleure compréhension du comportement ou de la dynamique des populations de diverses espèces animales.*

**BU 2 : Études reliées à des fins médicales**, y compris la médecine vétérinaire, qui mettent l'accent sur les maladies ou des désordres chez les humains ou les animaux. Ce sont des études ayant pour but une meilleure compréhension d'une maladie ou d'un désordre spécifique et d'aider à identifier des thérapies appropriées.

*Développement d'un modèle murin pour un type de cancer particulier ou autre maladie.*

*Études ayant pour but de déterminer les anticorps ou autres molécules qui seraient les plus susceptibles de contribuer positivement au traitement d'une pathologie (par exemple un type de cancer particulier).*

*Études ayant pour but de déterminer la molécule d'une classe particulière de composés qui serait la plus susceptible de contribuer à atténuer les désordres physiologiques ou biochimiques causés par une pathologie (par exemple, maintenir un taux de glucose sanguin stable dans un modèle animal du diabète).*

**BU 3 : Études reliées à la réglementation de produits** pour la protection des humains, des animaux ou de l'environnement.

*Études toxicologiques réglementaires.*

**BU 4 : Études reliées au développement de produits ou de dispositifs pour la médecine humaine ou vétérinaire** : études ayant pour but d'examiner le potentiel des thérapies (à la suite des études de BU 2) pour les humains et les animaux, avant que les tests réglementaires (BU 3) ne soient effectués pour les thérapies les plus prometteuses.

*Études ayant pour but d'examiner le rôle et les effets d'un médicament spécifique ou d'une immunothérapie avec un intérêt potentiel pour une pathologie donnée.*

**BU 5 : Éducation et formation d'individus au niveau postsecondaire.**

*Programmes d'enseignement et de formation où les animaux sont utilisés pour la démonstration de principes déjà bien connus ou pour l'apprentissage d'habiletés manuelles et techniques.*



**Les bureaux du CDEA ont déménagé : nous sommes maintenant au E-511 et E-513**



Secrétariat du CDEA : Mme Marie-Pier Racine, poste 5757

Coordonnatrice Mme Sophie Dubuisson, poste 6830

[cdea@umontreal.ca](mailto:cdea@umontreal.ca)



Calendrier : Date limite de dépôt de protocoles : 16 août 2013 ; Réunion du CDEA : 27 août 2013.

Rédaction : S. Dubuisson, M.Sc. (source : *Bulletin d'interprétation no.1-1 : Fiche d'utilisation des animaux d'expérimentation du CCPA*) Révision : S. Marleau Ph.D. Mise en page : M.-P. Racine.